



# Licence professionnelle Optométrie et basse vision

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Optométrie et basse vision. 2017, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02027642

**HAL Id: hceres-02027642**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027642>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Optométrie et basse vision

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la terre, de l'univers et du vivant

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle *Optométrie et basse vision*, créée en 2012, est une spécialisation à l'issue du brevet de technicien supérieur (BTS) d'opticien lunetier. Elle est toutefois accessible à tout étudiant scientifique de niveau 2<sup>ème</sup> année de licence (L2).

Elle répond à un besoin du milieu socio-économique. Elle vise à apporter ou à renforcer les compétences en examen de la vue, adaptation de lentilles de contact et prise en charge de personnes en situation de basse vision. Les fondamentaux d'optique et de santé visuelle, l'optométrie, la basse vision, l'instrumentation ainsi que la communication et connaissances de l'entreprise y sont enseignés. Les enseignements sont majoritairement assurés par des professionnels.

La licence professionnelle (LP) est principalement suivie en contrat d'apprentissage.

La formation est dispensée à l'institut universitaire de technologie (IUT) de Blois et au Lycée Camille Claudel de Blois pour ce qui concerne les travaux pratiques (TP).

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la LP <i>Optométrie et basse vision</i> sont décrits avec clarté. Cette LP est une spécialisation offerte à l'opticien lunetier titulaire du BTS. Elle répond à un besoin de professionnalisation dans les domaines de l'optométrie, de la contactologie et de la basse vision émanant du milieu socio-économique et non satisfait par le BTS d'opticien. Elle vise à apporter ou à renforcer les compétences en examen de la vue, adaptation de lentilles de contact et prise en charge de personnes en situation de basse vision. Les connaissances de base en optique, en santé générale et oculaire sont également dispensées. Les titulaires de ce diplôme peuvent exercer ces activités dans des magasins d'optique ou en qualité d'assistants d'ophtalmologistes. Le dossier ne précise pas s'il s'agit d'un renforcement des compétences ou de l'acquisition de nouvelles compétences par rapport à un BTS ni à quel point l'obtention de ce diplôme permet de valoriser l'emploi occupé au sein du magasin. La réelle valeur ajoutée de la formation n'est donc pas connue.</p>
Organisation
<p>Bien que la formation puisse être suivie à temps plein, la plupart des étudiants des trois dernières années sont en contrat d'apprentissage, alternant trois semaines d'enseignement puis, des semaines en entreprise (probablement la même durée). Le rapport du conseil de perfectionnement de juin 2014 précise que les représentants des apprentis/stagiaires ont évoqué la difficulté du retour en magasin après trois semaines de formation. Ils préféreraient seulement deux semaines de formation. La formation délivre 450 heures d'enseignements en présentiel, 150 heures de projets tutorés couvrant quatre semaines, et un stage de 16 semaines minimum pour les étudiants non alternants.</p>

<p>La formation est découpée en sept unités d'enseignement (UE). Les enseignements dispensés recourent les différents aspects des objectifs professionnels fixés. Une partie des enseignements se réalise à l'IUT de Blois et l'autre au lycée Camille Claudel de Blois pour ce qui concerne les TP qui utilisent un plateau technique.</p>
<p><b>Positionnement dans l'environnement</b></p>
<p>La LP <i>Optométrie et basse vision</i> est unique en région Centre Val de Loire et a donc, par conséquent, sa place dans la région. En outre, la LP est dans la continuité du BTS d'opticien Lunetier dispensé à Blois.</p> <p>Du fait de sa spécificité, il n'existe pas de liens avec les autres formations de l'Université d'Orléans, si ce n'est par l'implication de trois enseignants-chercheurs dans la formation lesquels dispensent des cours d'optique et de mesures physiques qui ne sont pas au cœur de la formation.</p> <p>Au plan national, il existe plusieurs autres LP dans le domaine. Néanmoins, cette formation a fait le choix de se démarquer en proposant un fort volume d'enseignements dédié à la basse vision. L'enquête réalisée sur l'insertion professionnelle ne permet pas d'apprécier si cette spécialisation est un facteur favorisant l'employabilité de ces étudiants.</p>
<p><b>Equipe pédagogique</b></p>
<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, d'enseignants-chercheurs et de professionnels (opticiens pour la majorité). La diversité de l'équipe ainsi que le fort investissement des professionnels est un point fort.</p> <p>La part des enseignements assurée par des professionnels est conséquente puisqu'elle représente 63 % du volume global. Qui plus est, ces enseignements concernent principalement le cœur du métier. La responsabilité de la LP est assurée par un enseignant-chercheur de l'établissement et par un enseignant du lycée Camille Claudel pour les aspects plus professionnalisant. En revanche, la proportion d'enseignements dispensés par l'équipe universitaire composée de trois enseignants-chercheurs est très faible (11 %) et, de plus, en dehors du cœur de métier. Ce maigre investissement n'est pas expliqué.</p> <p>Cette proportion passe à 32 % quand on intègre les enseignants du lycée. La périodicité des réunions de l'équipe pédagogique n'est pas mentionnée. <i>A minima</i>, l'équipe pédagogique se rencontre une fois par an lors du conseil de perfectionnement et ce, en présence d'étudiants.</p>
<p><b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b></p>
<p>Les effectifs sont stables depuis la création de la LP en 2012. L'effectif de 16 est conditionné aux nombres de postes de TP disponibles au Lycée Camille Claudel. Le taux de réussite est difficile à estimer car le nombre de diplômés n'est pas cohérent entre les différents documents du rapport d'autoévaluation. Il peut toutefois être estimé entre 72 % et 100 % en fonction des données et des années. En ce qui concerne la poursuite d'études, sur la moitié des étudiants ayant répondu à l'enquête, au maximum un étudiant par an a poursuivi en master. Les rares enquêtes concernant l'insertion professionnelle font état d'un taux de 90 % d'entrée dans la vie active et ce, environ un mois après l'obtention du diplôme. Les diplômés trouvent des postes dans des magasins d'optique. Toutefois, l'équipe pédagogique se doit de réaliser une enquête interne précise afin que l'insertion professionnelle soit étayée par des données reposant sur plus de la moitié des diplômés. Etant donné que ce type de postes aurait pu être occupé avec le BTS d'opticien, on regrette que les enquêtes ne précisent pas l'évolution des fonctions et des responsabilités des diplômés au sein de ces structures.</p>
<p><b>Place de la recherche</b></p>
<p>L'adossement à la recherche est inexistant puisque les cours assurés par les enseignants-chercheurs sont en dehors du cœur de métier. Cependant, ce point n'est pas problématique concernant une LP.</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>
<p>La professionnalisation occupe une place de choix dans cette formation. En effet, entre 72 et 87,50 % des étudiants étaient en apprentissage sur la période 2012-2015. De plus, près des deux-tiers de l'enseignement sont assurés par des professionnels en activité.</p> <p>Environ 40 % de l'enseignement est pratique et a pour objectif de fournir les compétences professionnelles attendues. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles est complète. Elle présente une formation dont les objectifs et les métiers accessibles sont très orientés basse vision et ce, beaucoup plus que ne le fait le dossier d'autoévaluation pour lequel les objectifs sont plus larges. En effet, le dossier d'autoévaluation précise que la formation a pour objectif d'acquérir des compétences en optométrie, basse vision, contactologie et santé oculaire afin de devenir un spécialiste en examen de vue, basse vision et adaptation de lentilles. Il conviendrait d'éclaircir ce point.</p>

<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La majorité des étudiants sont en apprentissage pendant un an, et les étudiants qui ne le sont pas doivent réaliser un stage de 16 semaines en entreprise. Cette année sert donc de période de professionnalisation. Le rapport du conseil de perfectionnement de juin 2014 évoque la difficulté qu'ont les apprentis à pouvoir pratiquer les examens de vue dans les magasins. La pression économique pousse bien trop souvent les maîtres d'apprentissage à considérer leurs apprentis comme opticien. Il a été demandé aux maîtres d'apprentissage de corriger ce problème en sollicitant plus souvent leurs apprentis pour les examens de vue. Tous ont un projet tutoré de 150 heures à réaliser donnant lieu à une restitution écrite et orale. Ce projet est encadré par un responsable du projet dans l'entreprise. L'oral est effectué devant deux enseignants et un professionnel. Les caractéristiques précises du document écrit (attendus, nombre de pages...) et de l'oral (durée), ainsi que la part de l'avis du professionnel dans les notes ne sont pas mentionnés. L'évaluation du stage est très clairement décrite avec les attendus ainsi que les modalités d'évaluation.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>Hormis un enseignement d'anglais de 30 heures, la place de l'international est inexistante. Le contenu de cet enseignement a été légèrement modifié en 2014 afin mieux répondre aux besoins des magasins (apprentissage du vocabulaire spécifique à l'accueil et à la prise en charge d'un client anglophone) tel que le précise le compte-rendu du conseil de perfectionnement de 2014.</p> <p>Il n'est pas fait mention de l'accueil d'étudiants étrangers, ni de partenariat à l'étranger. Le dossier ne mentionne pas s'il s'agit de l'absence de demandes ou si un tel dispositif n'existe pas.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>La formation est attractive au-delà de la région Centre puisqu'il est indiqué que 59 % des effectifs ne sont pas issus de la région. Il est précisé que le taux d'acceptation est d'environ 50 %. Le recrutement se fait sur dossier et entretien. Le dossier indique que les critères d'admission sont le niveau scolaire de la dernière année de BTS et la motivation.</p> <p>Bien qu'il soit mentionné dans l'annexe descriptive au diplôme que les étudiants ayant validé une L2 scientifique peuvent intégrer la formation, 94 % des inscrits pédagogiques avaient obtenu un BTS d'opticien lunetier. Il n'est pas fait mention de dispositifs particuliers permettant à des étudiants d'une L2 scientifique de se mettre à niveau. Les dispositifs d'aide à la réussite s'ils existent ne sont pas mentionnés. Le dossier ne permet pas d'apprécier les raisons des échecs des étudiants (environ trois par an).</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>La formation peut être suivie à temps plein ou en alternance (apprentissage, formation continue). Dans les faits, les étudiants sont presque exclusivement en alternance. Le diplôme peut également être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE) ; ce qui est le cas pour une à deux personnes chaque année. À ce sujet, il paraît surprenant, qu'un étudiant n'ayant pas réussi à obtenir la licence, puisse l'obtenir par VAE deux ans plus tard. Les 450 heures d'enseignements sont réalisées en présentiel avec 40 % d'enseignements de TP. Les 60 % restants sont délivrés en cours magistraux et travaux dirigés.</p> <p>Le numérique n'occupe pas une place importante dans la formation. La présence d'un environnement numérique de travail, où les contenus de cours pourraient être présents, n'est pas mentionnée. Seul l'affichage des notes et le dépôt des rapports sont possibles sur la plate-forme de l'université. Il n'y a plus d'enseignement de l'informatique. Le dossier mentionne que les outils numériques utiles sont pris en main dans la pratique et ne nécessitent pas de cours dédiés.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Contrairement aux dispositions de l'arrêté de 1999 relatif aux LP, les coefficients des UE ne varient pas dans un rapport de un à trois.</p> <p>En effet, les UE « Instrumentation en contactologie » et « Stage » ont respectivement des coefficients de 16 et 14. En comparaison, les UE « Communication et connaissance de l'entreprise » et « Projet tutoré » ont respectivement des coefficients de trois et quatre crédits européens (crédits ECTS). Le rapport maximum est donc de plus de cinq. Pour obtenir la LP, il faut obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20, et une moyenne à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage supérieure ou égale à 10 sur 20. Les étudiants sont évalués en 1<sup>ère</sup> session sous forme de contrôle continu et en 2<sup>nde</sup> session sous la forme d'un examen unique. Les évaluations sont à la fois, écrites et orales. Des notes minimales sont inscrites dans le guide de l'étudiant mais ne sont pas spécifiées dans le dossier. Le jury se réunit au moins trois fois par an, une des réunions étant consacrée à l'examen des dossiers.</p>

<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
Un guide de l'étudiant est distribué en début d'année. Il précise les modalités de contrôle des connaissances et les conditions d'obtention de la licence. Les différentes UE de la formation correspondent à des champs de compétences clairement identifiés, une UE regroupant les compétences transverses à acquérir. L'acquisition des compétences est basée sur la présence obligatoire en cours, le contrôle continu et le livret d'apprentissage qui n'est pas détaillé. Le supplément au diplôme est renseigné. En revanche, les crédits ECTS octroyés à deux des sept UE ne sont pas identiques sur l'ensemble des documents communiqués pour l'évaluation.
<b>Suivi des diplômés</b>
Le suivi des diplômés est incomplet. Etant donné que les étudiants peuvent travailler dans le même type de structure et avec le même intitulé avec ou sans le diplôme de la LP, une simple enquête d'insertion professionnelle ne peut pas suffire. Un meilleur suivi permettra d'objectiver l'insertion professionnelle, la poursuite d'études, les réorientations éventuelles et l'apport de la formation en termes d'activités, de responsabilités, ...
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an. Il est composé de l'équipe pédagogique, de deux représentants professionnels ainsi que deux étudiants. Il n'est pas mentionné si les professionnels appartiennent ou pas à l'équipe pédagogique. Un compte-rendu est rédigé et des améliorations sont parfois proposées telle que l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement octroyées à la contactologie. Le dossier joint un exemple de compte-rendu. Les enquêtes d'évaluation de la formation par les étudiants ne sont pas systématiques et ne concernent qu'un tiers de la formation. Il conviendrait d'étendre ces enquêtes à l'ensemble de la formation afin de faire progresser l'intégralité de celle-ci.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une offre de formation répondant à une demande du milieu socio-économique et ayant sa place dans le paysage local.
- La place importante réservée à l'alternance (apprentissage).

### Points faibles :

- La valorisation du diplôme à améliorer.
- La faible proportion d'enseignants-chercheurs dans la formation.
- La non-conformité à la législation en ce qui concerne les coefficients des UE.
- Un pilotage du suivi des diplômés perfectible.

### Avis global et recommandations :

La LP *Optométrie et basse vision* répond à une forte demande du milieu socio-professionnelle en matière de spécialisation des opticiens en examens de la vue, adaptations de lentilles de contact et prise en charge de personnes atteintes de basse vision. En revanche, la plus-value des compétences acquises dans la LP par rapport à un BTS d'opticien mériterait d'être détaillée. Il conviendrait également de chercher à obtenir un meilleur équilibre entre les enseignements réalisés par les professionnels et par les enseignants-chercheurs.

Il conviendrait de systématiser et de préciser les enquêtes d'insertion professionnelle ainsi que les enquêtes d'évaluation de la formation par les étudiants. Les coefficients des UE devront également être revus pour être en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif aux LP.

# Observations de l'établissement



Tours, le 20 mai 2017  
Monsieur le Président de l'Université  
François-Rabelais de Tours

---

Université  
François-Rabelais  
de Tours

60, rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

---

[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

**Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation**

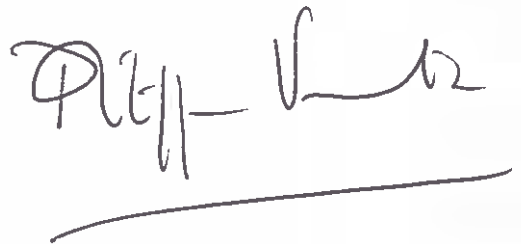
Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université  
Philippe Vendrix



---